

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 décembre 2016**

**Rapporteur :  
Madame Karine ARZ**

**N° 18**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/12/2016  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2016  
(accusé de réception du 13/12/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions relations internationales**

**La ville de Quimper accompagne les associations qui portent des projets et animations pour les Quimpérois et pour le développement des relations internationales.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser, au titre des relations internationales, pour l'année 2016, les subventions exceptionnelles suivantes (imputation budgétaire 041 6574 115) :

	Proposition subvention exceptionnelle  2016
- Association Bretagne-Ecosse <i>Pour financer le colloque « Regards croisés entre la Bretagne et l'Ecosse ».</i>	500,00 €
- Association Franco-chinoise de Quimper –Cornouaille <i>Pour aider l'association à financer son déplacement réalisé à Yantai en lien avec la délégation officielle de Quimper.</i>	4 000,00 €